



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD.
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE	

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
Mme Françoise TENENBAUM	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Tramway - Dijon - 22 avenue de Langres et 1-3 rue des Champs Loups - Acquisition de deux parcelles de terrain**

L'OPAC de Dijon est propriétaire d'une parcelle de terrain située 22 avenue de Langres, cadastrée section AN n°225 de 234 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°170 du Plan Local d'Urbanisme, ayant pour objet la réalisation du tramway.

L'OPAC est également propriétaire d'un ensemble immobilier situé 1/3 rue des Champs Loups, partiellement grevé du même emplacement réservé, pour une emprise de terrain d'environ 31 m<sup>2</sup>, cadastrée section DH n°147 p.

L'acquisition est assortie de la condition particulière suivante :

Le Grand Dijon prendra en charge s'il y a lieu, les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants. Une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement.

En considération de l'intérêt général présenté par cette opération, la cession est consentie moyennant la somme symbolique d'un euro.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur l'OPAC de Dijon – 2 rue Maréchal Leclerc à Dijon, une parcelle de terrain située 22 avenue de Langres, cadastrée section AN n°225, d'une superficie de 234 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une parcelle située 1/3 rue des Champs Loups, cadastrée section DH n°147 p, d'une superficie d'environ 31 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge s'il y a lieu, les frais de déplacement de la clôture, des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant symbolique de 1 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Convocation envoyée le 12 mai 2010

Publié le 21 mai 2010

Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

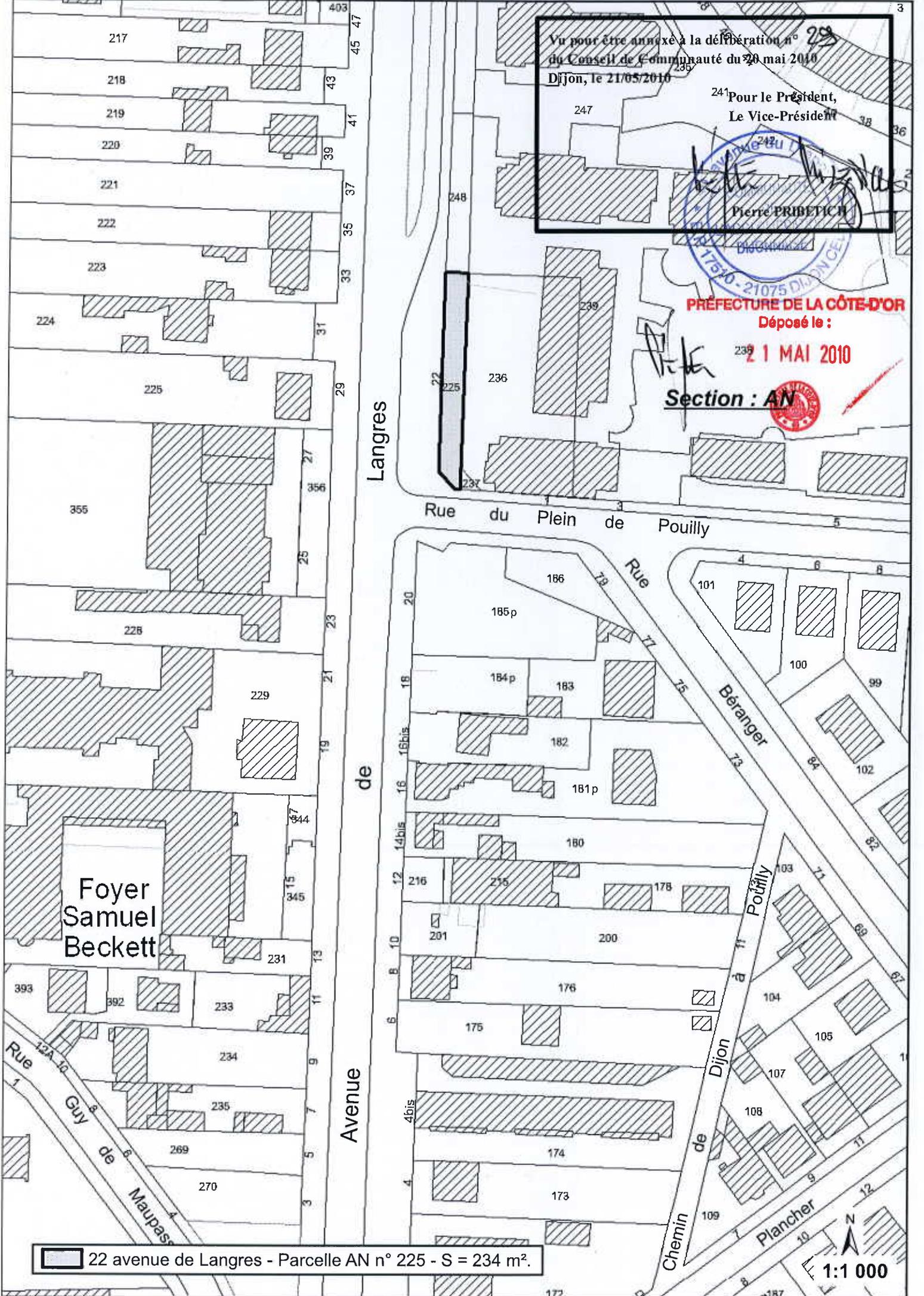
**21 MAI 2010**



Pour extrait conforme,  
Le Président

Pour le Président





Vu pour être annexé à la délibération n° 229  
 du Conseil de Communauté du 20 mai 2010  
 Dijon, le 21/05/2010

241 Pour le Président,  
 Le Vice-Président

Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

21 MAI 2010

Section : AN

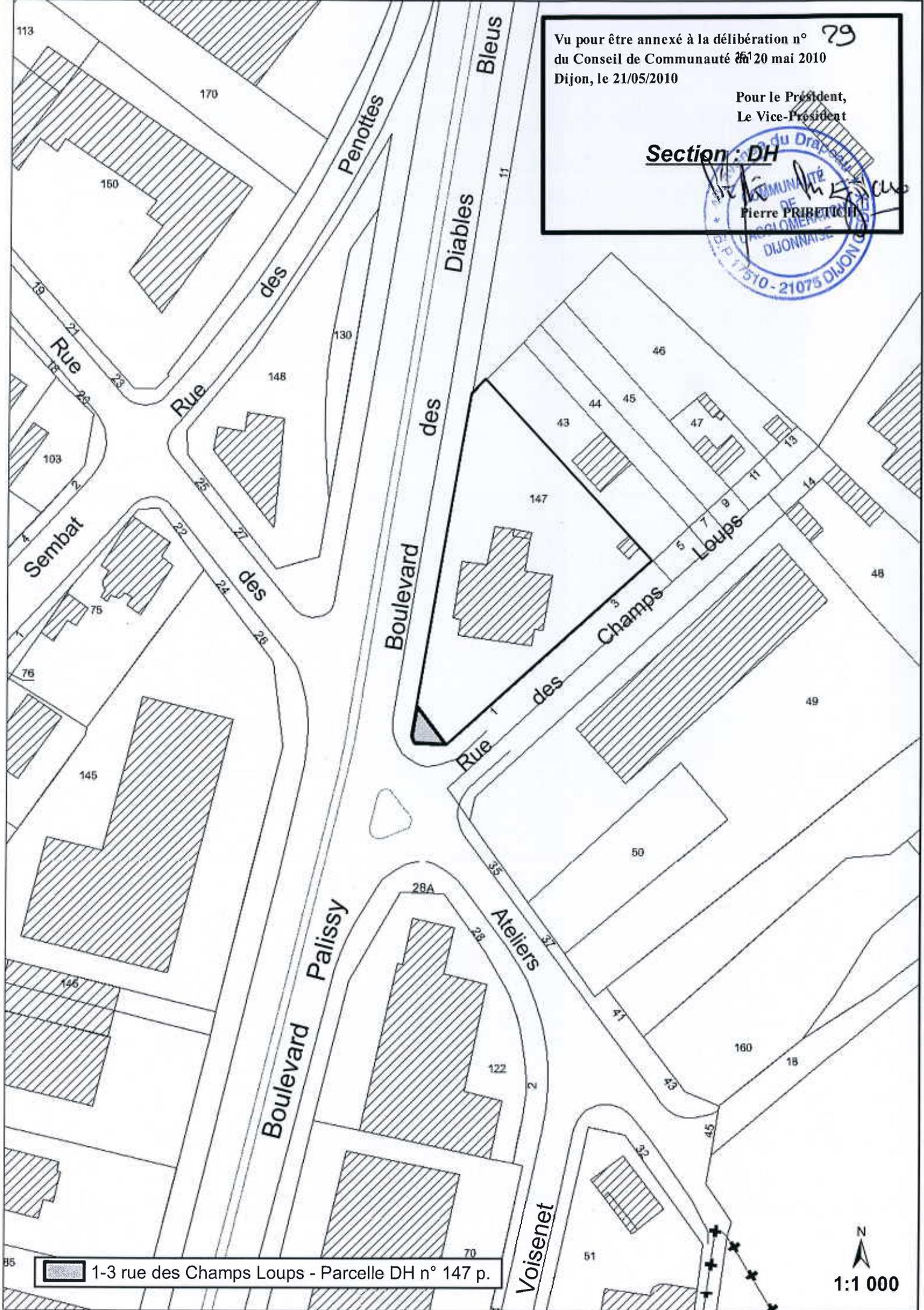
22 avenue de Langres - Parcelle AN n° 225 - S = 234 m².

Vu pour être annexé à la délibération n° 79  
du Conseil de Communauté du 20 mai 2010  
Dijon, le 21/05/2010

Pour le Président,  
Le Vice-Président

Section : DH

Pierre PRIBETICH



1-3 rue des Champs Loups - Parcelle DH n° 147 p.

